# Chambre des Représentants.

SESSION DE 1880-1881.

## COMMISSION DES PÉTITIONS DU MOIS DE DÉCEMBRE.

····

### PÉTITIONS SUR LESQUELLES IL SERA FAIT RAPPORT.

#### M. LUCQ, 1er rapporteur.

Numeros du feuilleton. Numéros du registre des pétitions.

1. 11225.

Par pétition datée de Wetteren, le 7 décembre 1880,

Le conseil communal de Wetteren, se plaignant de la désignation et de l'installation, par l'inspection scolaire, d'une institutrice intérimaire à l'école communale primaire de filles, réclame l'intervention de la Chambre pour obtenir le redressement des actes posés par l'inspection et consacrés par M. le gouverneur de la province.

(Un prompt rapport a été demandé par M. De Bruyn.)

#### M WASHER, 2º rapporteur.

2. 11259. Par pétition datée de Sélange, le 12 décembre 1880,

Des habitants de Sélange demandent l'établissement
d'une halte au lieu dit : « Houchte », sur la ligne de
Bruxelles à Luxembourg.

(Un prompt rapport a été demandé par M. Tesch.)

3. 11223. Par pétition datée de Vlesembeke, en décembre 1880,

Le conseil communal de Vlesembeke demande la

prompte construction d'un chemin de fer de Bruxelles
à Lessines, avec station à Vlesembeke.

 $[N^{\circ}, 47.] \tag{2}$ 

#### M. D'ANDRIMONT, 3º rapporteur.

Numeros Numeros du registre des feuilleton.

4. 11278. Par pétition datée de Lamorteau, le 18 décembre 1880,

Des membres du conseil communal de Lamorteau réclament l'intervention de la Chambre, afin qu'une halte de voyageurs soit établie au passage du chemin de Harnoncourt à Rouvroy sur le chemin de fer de Virton.

(Un prompt rapport a été demandé par M. Bouvier.)

#### M. JOTTRAND, 4º rapporteur.

5. 11280. Par pétition en date du 22 décembre 1880,

Le sieur Gisler propose des mesures pour mettre un terme aux inondations de la Senne.

(Un prompt rapport a été demandé par MM. Lefebvre et Olin.)

6. 11279. Par pétition datée de Néthen, le 16 décembre 1880,

Le sieur Collart prie la Chambre d'abolir la disposition de la loi permettant au locataire d'une propriété rurale de s'attribuer le tiers de la contribution qui la frappe, pour former le cens électoral communal.

#### M. FERON, 5e rapporteur.

7. 11218. Par pétition datée de Naomé, le 3 décembre 1880,

Le sieur Lambert, secrétaire communal à Naomé, demande la suppression du traitement des curés qui ne veulent pas admettre au catéchisme les enfants fréquentant les écoles communales et qui refusent les sacrements aux personnes qui les envoient à ces écoles.

8. 11221. Par pétition datée de Rochecourt, le 3 décembre 1880,

Des habitants de Rochecourt demandent que le Gouvernement prenne des mesures pour protéger l'institutrice communale contre les attaques du curé et que celui-ci soit éloigné de la commune; ils proposent, en outre, la réduction des traitements.

9. 11224. Par pétition en date de décembre 1880,

Le sieur Durand propose de retirer la personnification civile à chaque fabrique d'église pour la donner à un seul Numéros du feuilleton. Numéros du registre des pétitions.

> être moral: le culte catholique, qui aurait la capacité de recevoir dans les mêmes conditions que les fabriques actuellement et dont les revenus seraient distribués, selon leurs besoins, à toutes les fabriques d'église du royaume.

10. 11226. Par pétition datée de Gand, le 6 décembre 1880,

Le sieur Versteven demande qu'il soit joint au budget du ministère de la justice un état détaillé des traitements payés aux ministres des cultes et que les traitements des membres du clergé supérieur soient réduits.

11. 11259. Par pétition datée de Heyndonck, le 8 novembre 1880,

Le sieur Vanbreedam prie la Chambre de prendre des
mesures contre le braconnage, de supprimer le traitement
du clergé et d'augmenter celui des gardes champêtres.

12. 11255. Par pélition datée de Willebroeck,

Le sieur Prins-Albrechts demande l'expulsion des jésuites, la suppression du buget des cultes, l'inspection des béguines et l'abolition de la peine de mort.

13. 11263. Par pétition datée de Moircy,

Des habitants de Moircy prient la Chambre de diminuer les traitements des membres du clergé au prorata des paroissiens qu'ils admettent aux sacrements, et de rapporter la loi qui oblige les communes à loger les desservants.